

MAROC 78

en guise d'éditorial

"ELLE EST ALLEE JUSQU'AU BOUT POUR CHACUN DE NOUS"

Le 11 Décembre dernier, Saïda Menebhi, qui avait poursuivi depuis le 9 Novembre une grève de la faim avec 139 détenus politiques de Kénitra et Casablanca, mourait à l'hôpital. L'une de ses camarades de détention a fait parvenir la lettre suivante :

"Saïda Menebhi, 26 ans, professeur de lycée à Rabat, jeûnait pour la troisième fois à la prison civile de Casablanca. Elle usait des droits des non-violents, du droit le plus inoffensif, pour crier avec les autres frères le droit de vivre, non seulement pour sauvegarder leur vie et leur liberté, mais aussi celle de leurs autres frères les plus pauvres : "les sans travail", les "sans école". Le droit de se faire encore plus pauvre, car c'est par la grève de la faim qu'ils clament faim et soif de justice. Saïda a brûlé sa vie, sa jeune vie, pour nous tous, un dimanche matin de Décembre 1977, à 5H.30, seule, dans une effroyable solitude, la pire, car elle n'a pas eu le regard amoureux de sa mère ni celui de tous les siens, pour nous, tous les hommes faits à l'image de Dieu, chaque homme son vis-à-vis.

"Mon témoignage, je le donne pour que chacun de nous prenne conscience que Saïda a été jusqu'au bout pour chacun de nous, responsable de l'autre. Notre conscience nous demande compte, n'est-ce pas ?

"J'ai vécu avec elle derrière les barreaux. C'était une belle créature, telle une longue tige droite, avec de grands yeux clairs noyés de sérieux et de douleur. Nous avons vécu ensemble cinq mois dans une étroite cellule, à trois dans l'isolement total.

"Une vie carcérale, mais riche de réflexion sur les enfants, que Saïda menait rigoureusement. Un esprit vif, capable de rapide synthèse. Souvent, nous lui demandions de nous récapituler les chapitres de tel ou tel essai de pédagogie ou de psychologie qu'elle venait de lire. Je l'ai vue toujours travailler. Elle nous disait : "- Je dois mieux et profondément me préparer pour aider les enfants de mon pays, puisque j'en ai le temps...."

"TOUTES CES JEUNES VIES ARDENTES DERRIERE LES BARREAUX.... QUE CHACUN DE NOUS FASSE APPEL AUX RESPONSABLES POUR RENDRE LA LIBERTE A CEUX QUI FONT L'AVENIR, QUI SONT DEPOSITAIRES DE L'HISTOIRE DE LEUR PROPRE PAYS. LA PLUS GRANDE RICHESSE D'UN PEUPLE, CE SONT CES JEUNES VIES.

LE FEU D'AMOUR DE SAIDA MENEBHI NE PEUT PAS S'ETEINDRE !!!"

invitation

au



voyage

la justice illégale

Le lundi 14 février 1977, le procès de Casablanca se termine par le verdict suivant : 44 inculpés (39 jugés par contumace) sont condamnés à la prison à vie - 21 sont condamnés à trente ans, 44 à vingt ans, 15 à cinq ans, et 3 à cinq ans avec sursis - En outre, tous les accusés sont condamnés à 2 ans ferme et à 5 000 DH d'amende pour outrage à Magistrat.

QUELQUES REACTIONS D'OBSERVATEURS INTERNATIONAUX

"La défense n'a jamais été aussi muselée et il est exceptionnel qu'autant de mesures aient été prises pour l'empêcher de s'exprimer. Devant la chambre criminelle de la cour d'appel de Casablanca, les apparences ne sont même pas respectées. Les principes les plus élémentaires sont ouvertement et délibérément violés." (Me Yves Baudelot. Association internationale des juristes démocrates.)

"Dès la première audience, un sentiment de dérision s'est emparé de moi et ne m'a plus quitté. Il s'agissait d'une farce dérisoire jouée par des magistrats, mal jouée d'ailleurs car à aucun moment ils n'ont réussi à donner à ce procès un semblant de légalité. C'était une justice honteuse." (Me Van Drooghenbroeck, du Barreau de Charleroi.)

LE PROCES A VENIR

Mai-juin 1977 - une nouvelle vague d'arrestations parcourt tout le pays. 7 coopérants sont arrêtés, interrogés au Centre de torture de Derb Moulay Chérif et expulsés après - 117 jeunes marocains sont présentés, 6 MOIS APRES au juge d'instruction, 100 d'entre eux sont inculpés d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et transférés à la prison de Meknès. Ce transfert vise à empêcher tout mouvement de solidarité en éloignant les familles et les avocats les plus actifs. Depuis, les prisonniers et leurs familles luttent pour obtenir la tenue du procès - Dans le Maroc de 1978, il faut risquer sa vie par une grève de la faim pour obtenir "LE DROIT" d'être jugé.

Des petites filles de 7 ans qui travaillent en usine.
Des villas somptueuses cotoyant des bidonvilles.
Une économie chancelante, une opposition muselée
Des prisonniers torturés une guerre larvée.

C'est le Maroc d'Hassan II

LE MAROC A LA RECHERCHE DE SES LIBERTÉS

LES PAYSANS DE TEMARA :

«DEFENDRE NOTRE AVENIR ET
CELUI DE NOS ENFANTS»

Les paysans des tribus Loulalda, Ouled Bouchiha et Ouled Okba s'opposent depuis 2 ans au projet d'implantation d'une cimenterie sur leurs terres. Ils sont 10 000 paysans à exploiter 416 hectares. Le projet ASMENT, est financé par 4 hommes d'affaires, 6 sociétés privées soutenues par des banques étrangères et la société "Les Ciments Lafarge". Le 9 février 1977, le ministre du commerce, de l'industrie et des mines prend un arrêté d'expropriation pour utilité publique. Sous la protection des forces de l'ordre, la société ASMENT entreprend le 10 mars 1977, un travail de démolition des maisons.

Regroupés dans une association légale qu'ils ont créée (L'Union des Paysans de la Région de Rabat), les paysans de Temara s'organisent pour la défense de leurs terres et entreprennent un travail d'information de la population à travers la presse de l'"opposition". Ils organisent des délégations auprès des ministères et manifestent sur la route de Rabat. Dans un communiqué ils expliquent le sens de leur lutte.

"Le problème posé ici est fondamentalement celui de l'avenir et du destin de 10 000 citoyens, membres de trois tribus menacées de famine, d'expulsion et d'appauvrissement par une société appartenant à 10 individus. Nous les paysans propriétaires de ces terres, nous avons pris nos responsabilités : envers nos familles, lorsque nous avons décidé de défendre nos terres et nos droits et envers le peuple marocain lorsque nous avons proposé la nationalisation de toute usine et de toute terre, nécessaires pour donner du travail à tout le peuple, au lieu de l'exploitation de l'homme par l'homme... Les responsables doivent prendre leurs responsabilités à leur tour envers 10 000 citoyens..."

En décembre 1977, les paysans organisent un rassemblement de plusieurs milliers de personnes lors de la visite du ministre de l'industrie et des mines, et sont reçus quelques jours plus tard par le ministre de l'Intérieur en personne. Le 15 décembre 1977, le ministre de l'industrie annonce au Parlement la prochaine signature d'une convention entre les paysans, la société ASMENT et le Gouvernement. Les paysans cèdent contre une indemnisation, 27 hectares à la société. Depuis, les paysans toujours regroupés dans leur association, exigent la signature et l'application de ces accords.

Pour tout contact:
Collectif de défense des droits
de l'homme au Maroc
28 rue Pavillon 13.100 Aix en Provence
Solidarité financière:
Jean Audusseau C.C.P. 6.469.97 X
- Marseille -



Grève des cheminots, des enseignants, des mineurs, des routiers, ... Dans toutes les villes, et dans tous les secteurs, les travailleurs marocains luttent pour leur minimum vital et pour le respect de leur dignité. Aux revendications ouvrières, le gouvernement répond par une minable augmentation du taux d'allocations familiales, alors que la dernière augmentation des salaires date de janvier 1977. Il répond aussi par la répression en diversifiant des méthodes. Une nouvelle "punition" est à la mode au royaume du roi-Soleil : envoyer les grévistes au Sahara. A chacun sa Sibérie.

Ces luttes interviennent au moment où les licenciements et les fermetures d'usine se multiplient conséquence de la politique royale au Sahara. Les illusions de la Marche Verte vite dissipées, les marocains interpellent le pouvoir, les partis officiels, et demandent des comptes. Le 1er Mai 1978, les manifestants de Casablanca scandaient : "Pour les impôts vous vous souvenez de nous, pour les augmentations, vous nous oubliez", "Pour la Marche Verte vous nous poussez, pour nos droits vous nous oubliez".

1^{er} Mai 1978



Nous qui souffrons de la dure Séparation
et qui luttons pour la libération de nos
enfants, faisons appel à toutes les
forces démocratiques
pour dénoncer le

non respect des droits
de l'homme dans
notre pays et dans
le monde entier, nous
appelons pour qu'elles
se solidarisent avec
nous et nos enfants
qui ont choisi de
sacrifier
leur vie pour
la satisfaction
de leurs
droits légitimes.
(les familles de détenus politiques).



DEUX GREVES PARMI TANT D'AUTRES

Pour la première fois dans l'histoire du Maroc, les routiers et les camionneurs ont entamé à partir du 17 avril 1978 une grève générale, pour protester contre la campagne de retrait des permis, les abus de pouvoir de la gendarmerie Royale. Tout le monde sait qu'au Maroc la gendarmerie est un des corps les plus corrompus et qu'à chaque barrage le routier doit payer obligatoirement un pot de vin pour pouvoir continuer sa route. Début Mars, la gendarmerie a déclenché une "campagne d'assainissement" qui s'est concrétisée par des retraits de permis, de fortes amendes et enfin des emprisonnements. Cette campagne fut en fait une véritable aubaine pour les gendarmes, pour saigner les routiers et les transporteurs...

Réunis en assemblée générale à Fès le 13 Mars 1978, les routiers adressent le télégramme suivant aux autorités:

"Nous avons étudié notre situation à la lumière de la campagne déclenchée contre les routiers".

"Nous, chauffeurs des transports agréés et privés, sommes profondément indignés par les mesures sévères visant à nous retirer nos permis de conduire. Nous vous demandons d'intervenir immédiatement afin de faire cesser cette campagne contre les routiers.

"Les responsables de ces mesures risquent de paralyser un secteur vital pour l'économie du pays et créent un climat de mécontentement général.

Les techniciens du sol de la Royal Air Maroc ont déclenché le 21 mai 1978 une grève illimitée. Face aux tentatives de la police pour les arrêter, les 150 grévistes se réfugient au Siège Central de l'U.G.T.M. (Union Générale des Travailleurs du Maroc, syndicat de l'Istiqlal) - Le samedi 27 mai, à une heure du matin, la police encercle le Siège de l'U.G.T.M., coupe l'eau, l'électricité et le téléphone, et empêche toute personne de communiquer avec les grévistes, ou de leur faire passer une quelconque nourriture. Durant 3 jours, la police continue son siège, et détourne la circulation de la route de Médiouna (une des avenues les plus fréquentées de Casablanca) pour empêcher toute solidarité avec les grévistes.

Le mardi 30, la police viole le Siège de l'U.G.T.M. et arrête tous les grévistes, qui seront acheminés vers une "destination inconnue" comme diront pudiquement les communiqués de la direction de l'U.G.T.M. De fait, ils sont amenés, non au Commissariat Central, mais vers des lieux secrets de torture. Quelques jours après, on apprend que les "meneurs" de la grève ont été exilés à Laayoune - l'U.G.T.M. publie un communiqué qui déclare que le syndicat est fier que ses adhérents aient été appelés à "servir" la patrie dans les territoires libérés du Sahara.

imp. Spéciale du Collectif :

NI JOUETS, NI ECOLE :

Il est interdit au Maroc de faire travailler des jeunes de moins de 12 ans, même comme apprentis... une étude faite dans 17 villes du royaume, montre que la législation est loin d'être appliquée et que la réalité est bien différente. L'emploi de la fillette pendant de longues heures pour des sommes risibles est chose courante.

Sur 62 usines de tapis visitées, 54 employaient des petites filles entre 8 et 12 ans et travaillaient une semaine de 72 heures pour des salaires de 2 à 6 dirhams par jour. (1 DH = 1 F). Des apprenties "à perpétuité" ne gagnent souvent rien du tout. Les congés payés n'existent pas, mais les enfants peuvent s'en aller, "elles sont remplacées !"...

L'industrie marocaine du tapis est en pleine expansion et la politique du gouvernement est d'aider au maximum les fabricants de tapis.

Un patron déclare :

"JE SUIS FIER DE VOUS DIRE QUE JE DONNE DU TRAVAIL AUX ENFANTS QUI NE VONT PAS A L'ECOLE, A CELLES QUI L'ONT QUITTEE ET AUX HANDICAPEES." (Casablanca).

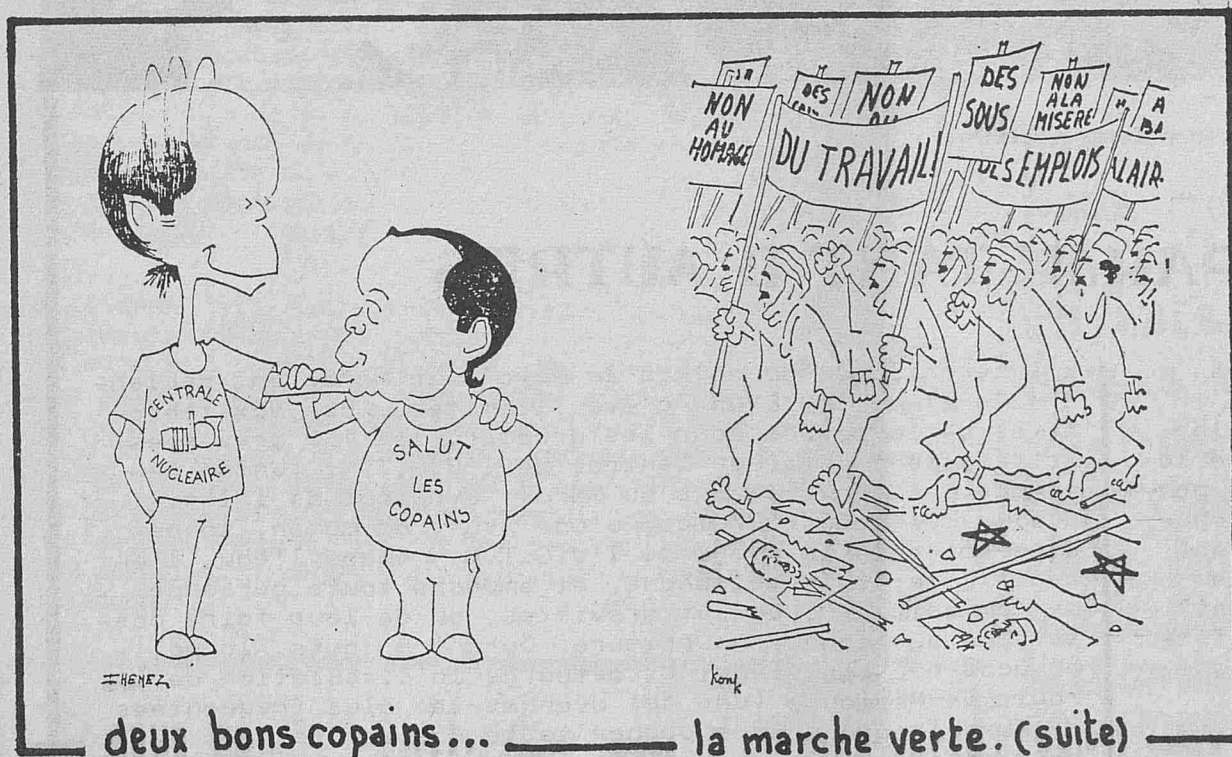
Un autre : "NON, JE N'AI PAS DE PROBLEME DE MAIN D'OEUVRE.

PEUT-ETRE PLUS TARD, QUAND IL Y AURA PLUS D'ECOLES, IL SERA DIFFICILE DE TROUVER DES PETITES FILLES, MAIS POUR LE MOMENT CA VA !" (Tanger).

L'USINE A 7 ANS!



+++++



A L'OMBRE DES PRISONS

Pour leur quasi totalité, ils sont jeunes (25ans). Et il y en a qui purgent des peines de 40 ans ou la perpétuité. Issus de familles pauvres, ayant été le soutien unique d'une famille nombreuse, ils la laissent désespérée.

Comment sont-ils arrêtés? S'ils ne sont pas pris sur le fait, c'est sur dénonciation de quelqu'un du milieu, pour s'acheter l'aide des policiers, s'il n'est pas déjà l'indicateur officiel de tel ou tel inspecteur qui le protège. Arrêtés, très peu nombreux sont ceux qui n'avouent pas leurs méfaits sous la torture. Les geoles des commissariats ont vu plusieurs tentatives de suicide pour échapper à des interrogatoires poussés. Dès qu'ils sont passés à la justice, ils se sentent à demi-libres, disent-ils.

Une fois en prison, on les met dans une chambrée, où le chef de chambrée choisi par l'administration fait la loi. La vie du prisonnier commence par l'achat de la place, car ils sont une centaine, parqués dans une cellule de 15 m sur 8m. Les termes de l'achat sont fixés par le chef de chambrée, la cigarette remplace l'argent. Deux soupes fades et un pain, sont servies pour la journée, plus de l'eau. La soupe disions-nous est fade, mais plus que cela, les prisonniers y trouvent des mouches et autres bestioles.

La corruption bat son plein dans toutes les enceintes où l'on dit que l'argent ne rentre pas. Pour avoir le panier, apporté par la famille, ou pour rester plus longtemps au parloir avec celle-ci, le petit prisonnier doit corrompre le gardien. Et de même pour se faire soigner, là aussi, c'est le pot de vin.

**Faire écho aux luttes du peuple marocain.
Répondre aux appels qui nous sont lancés
des prisons.**

**CHAQUE GESTE, CHAQUE ACTE DE
SOLIDARITE COMPTE.**